Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 029-212901870-20251125-2025_11_48-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2025-11-48
25 novembre 2025

Date de convocation : Mardi 18 novembre 2025	*Le mardi vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : Mme LE GUERN Marlène ayant donné pouvoir à M. LE BORGNE Laurent, M. REUNGOAT Erwan.* *Mme MINGAM Gwenaëlle a été désignée comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Vidéoprotection et sécurisation des salles : choix de l'entreprise, de la solution retenue et validation du devis

M. Yvon PRISER rappelle au Conseil la nécessité de renforcer la sécurisation des salles communales, compte tenu notamment des usages variés de ces espaces et des incidents déjà observé dans d'autres communes. Afin d'identifier la solution la plus adaptée, la commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans la vidéoprotection.
Plusieurs devis ont ainsi été reçus et comparés sur la base de critères objectifs, portant notamment sur :
– la qualité technique des équipements proposés (résolution des caméras, fiabilité, capacité d'enregistrement),
– le coût global de la solution, incluant la fourniture, la pose et la configuration du système,
– les délais de mise en œuvre,
– les modalités d'entretien, de maintenance et la durabilité du matériel,
– l'accompagnement offert en matière de conformité réglementaire (déclaration préfectorale, RGPD).

Suite à l'analyse comparative, l'option suivante, proposée par l'entreprise VOLTSTAGE de Guipavas semble la plus pertinente : Centralisation radio et CSU (centre de Supervision Urbain) en mairie via pont sur Eglise (les enregistrements sont donc centralisés en mairie), mise en place de 3 caméras à la salle de sport Jean Moysan, mise en place de 2 caméras et d'une alarme à l'atelier communal.
Ce système permettra de rattacher de futures caméras dans l'avenir si la commune décide d'équiper d'autres salles.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- Valide la solution proposée
- Approuve le devis présenté par l'entreprise : **VOLTSTAGE,** 85 rue Camille Muffat, 29490 GUIPAVAS, d'un **montant de 7 420.26 € HT, soit 8 904.31 € TTC**

Le Maire est autorisé à signer les devis ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. Gwenaëlle MINGAM* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 27 novembre 2025* *Transmission au contrôle de légalité le 27 novembre 2025*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.